



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE PRESSE

Tours, le 20. octobre 2022

Jeudi 20 octobre : ouverture du colloque régional dédié à la prise en charge des auteurs de violences conjugales

Objectifs de la journée d'étude

Les centres de prises en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), dans leur mission définie par le cahier des charges du ministère chargé de l'égalité Femme/Homme, au-delà de l'accompagnement des auteurs, doivent **favoriser les partenariats locaux autour de ces dispositifs à l'intersection du judiciaire, du social et du sanitaire.**

Ce colloque régional s'inscrit dans cette démarche **d'animation et de ressources** en proposant aux professionnels de la prise en charge des auteurs **des clés théoriques et des présentations pratiques.**

La thématique est essentiellement traitée par des psychologues et psychiatres présents à cette journée qui évoqueront les typologies cliniques des conjoints violents, les évaluations de la dangerosité, la prise en charge groupale et l'articulation de la prise en charge clinique avec le cadre judiciaire. Le travail de soins et de responsabilisation mené **en réseau** entre les professionnels des champs sanitaires, sociaux et juridiques permettra de partager certains questionnements et expériences de terrain.

Genèse de la prise en charge des auteurs en Indre-et-Loire : un dispositif à l'avant-garde

Au départ appelé ATHOBA (accueil thérapeutique des hommes battants), ce service est **né en 2007 au sein du pôle médical d'entraide et solidarités**, suite à un projet construit dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la délégation aux droits des femmes. Il fait suite à la loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive qui facilite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences (conjoint ou concubin) du domicile de la victime à tous les stades de la procédure devant les juridictions répressives, tout en prévoyant, si nécessaire, la possibilité d'une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique.

À sa création et pendant 14 ans, ATHOBA a été l'unique centre de prise en charge thérapeutique spécialisé dans les auteurs de violences conjugales dans la région Centre-Val-de-Loire et parmi les premiers centres spécialisés en France. Il a reçu les premières années 50-60 auteurs de violences par an et en 2016 s'est élargi aux femmes auteurs de violences. La question de l'hébergement et de l'éviction

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

1/6

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9

ne se posait pas à l'époque et c'est seulement à partir de 2019 que des places d'éviction ont été prévues dans le cadre d'une convention avec le Parquet et la préfecture via le 115.

Pour des raisons idéologiques et/ou par crainte de voir ainsi fondre les moyens obtenus de l'État en faveur des victimes, la mise en place de ces dispositifs n'a pas toujours été simple en Indre-et-Loire comme ailleurs en France, alors que ces derniers existent depuis les années 80 au Canada.

Aujourd'hui, les points de vue ont évolué : la nécessité de s'intéresser aux auteurs ne fait plus tant débat que les modalités de leur prise en charge.

Développement et lancement des CPCA en 2020

D'abord envisagée principalement sous le prisme de la protection des victimes, la lutte contre les violences conjugales a progressivement intégré la prise en charge psychologique de l'auteur comme un élément de prévention et de lutte contre la récidive. **Le Grenelle de lutte contre les violences conjugales a permis en 2019 de généraliser l'accompagnement des auteurs, de conforter les initiatives locales de prises en charge sociales et thérapeutiques et d'en développer d'autres.**

Les CPCA lancés et cofinancés par le ministère de l'égalité des femmes et des hommes, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, proposent aux auteurs de violences conjugales un accompagnement spécifique. Un appel à projets a été lancé en 2020 pour créer les 30 CPCA régionaux, c'est donc Entraide et solidarités déjà en charge d'Athoba en Indre-et-Loire qui a remporté celui de la région Centre-Val-de-Loire.

Une coordination nationale est par ailleurs portée par l'ARSL (Association de réinsertion sociale du Limousin) en charge de l'animation de ce réseau.

Activité et fonctionnement du CPCA d'Indre-et-Loire

Le CPCA est porté par Entraide et solidarités pour l'ensemble de la région Centre-Val-de-Loire, il est en plein développement, seul le 37 préexistait.

Actuellement, il est en activité sur le 37, le 41 (mai 2021) et le 45 (depuis juin 2022). le 18, 36 et 28 sont en cours de déploiement.

Équipe

- Anne Leroux, juriste et responsable du CPCA sous la direction de Sabine Rebeix, directrice du pôle social et médical d'Entraide et Solidarités
- 4 psychologues, 1 secrétaire

Financement

Le dispositif est principalement financé par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une subvention en 2022 versée par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) qui s'élève à 312 192 euros pour l'ensemble des activités du CPCA Centre-Val-de-Loire, le montant a doublé en 2022 pour le déploiement des 3 derniers départements (Cher, Eure-et-Loir et Indre en cours).

Des co-financements départementaux sont recherchés chaque année auprès du fond d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD), du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et des collectivités.

Pour l'Indre-et-Loire en 2022 :

- le FIPD : 15 000 euros
- le CLSPD d'Amboise : 2 000 euros
- le ministère de la Justice (service pénitentiaire d'insertion et de probation - SPIP) : 7 000 euros

Contact presse

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Fonctionnement

Le CPCA travaille en lien étroit avec les instances judiciaires, et l'ensemble des partenaires du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes porté par la préfecture dans le but d'apporter une réponse complémentaire à la problématique de violences conjugales. Il est bien sûr membre du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les auteurs sont orientés soit :

- par l'association de contrôle judiciaire et d'enquêtes de Tours (ACJET) dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire dans la phase pré-sentencielle
- par le service pénitentiaire d'insertion et de probation dans le cadre d'une obligation de soin en post-sentenciel.
- dans une démarche volontaire (en progression mais inférieur à 10 %)

Pour toute orientation ou démarche volontaire, les personnes sont systématiquement reçues par un psychologue dans le cadre d'un entretien d'évaluation d'une heure, renouvelable une fois.

Le psychologue propose ensuite l'orientation appropriée, vers une prise en charge collective ou individuelle.

Le CPCA 37 peut répondre aux demandes dans un délai relativement court (1 à 2 semaines maximum pour un premier RDV).

Les prises en charge par le CPCA sont gratuites (seul le stage est payant).

Il n'y a pas de durée limitée de prise en charge. Une personne peut intégrer un suivi dans le cadre d'une obligation de soin, puis décider de poursuivre en tant que volontaire à la fin de son obligation.

Modalités de prise en charge

Le centre propose plusieurs modalités de prise en charge partenariales, adaptées à la personnalité, au degré de violence et à la situation familiale et sociale :

- un travail thérapeutique conçu comme outil de prévention de la récurrence (en individuel ou en groupal) :
 - ✓ stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes
 - ✓ groupes de paroles
 - ✓ thérapies brèves
 - ✓ suivi thérapeutique individuel
- une intégration systématique de la question de la parentalité
- une graduation de la prise de la charge selon la situation de l'auteur et sur l'exigence d'un accompagnement global au sein duquel les aspects socio-éducatifs et médico-psychologiques sont intégrés,
- une mise en réseau des professionnels des champs sanitaire, social et juridique,
- un accompagnement à l'hébergement ou vers l'emploi si la situation sociale le nécessite.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Activité 2021 en Indre-et-Loire

Concernant les orientations vers le CPCA Indre et Loire en 2021 :

- 77 personnes ont été orientées par l'ACJET dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire dans la phase pré sentencielle
- 43 personnes ont été orientées par le SPIP dans le cadre d'une obligation de soin en post sentenciel
- 10 personnes sont venues vers le CPCA dans une démarche volontaire
- 1105 séances thérapeutiques ont été réalisées
- 12 auteurs ont bénéficié de 68 nuitées d'hébergement d'urgence dans le cadre d'une éviction judiciaire

Le profil des personnes accompagnées en 2021 : **97.4 % d'hommes, de 18 à 73 ans**, avec une répartition à peu près égale dans les différentes tranches d'âge, 85.3% en couple lors des violences conjugales et 2/3 des personnes en emploi.

152 enfants concernés par ces situations de violences conjugales.
54% n'avaient pas d'antécédents judiciaires.

Activité 2022 en Indre-et-Loire

De janvier à octobre 2022 :

- 125 orientations
- 108 prises en charge (suivis en groupe ou individuel)
- 9 stages de responsabilisation réalisés, qui représentent 110 inscrits.

En tout, 11 stages seront réalisés en 2022 pour un total d'environ 135 inscrits.

Pour l'année 2022, on note un nombre de volontaires en augmentation qui est de 17.

Les perspectives pour 2023

- Couvrir l'ensemble de la région, par le biais d'antenne ou de partenariat avec les associations localement implantées et ayant une activité auprès des auteurs de violences conjugales. Le CPCA déploie progressivement son activité, toujours en concertation avec les partenaires. Il n'a pas vocation à se substituer à certains professionnels qui portent déjà certains dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales mais à éviter « les trous dans la raquette »
- Ouverture d'un site internet (nov/dec 2022)
- Campagne de communication avec des affichages dans les commissariats, associations, cabinets médicaux...
- Proposer des actions de formation / information à destination des professionnels sur la question de la prise en charge des auteurs de violences conjugales
Faciliter l'accès pour les volontaires et ainsi prévenir le passage à l'acte.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Problématiques actuelles

Des difficultés de recrutement concernent les psychologues sur certains territoires de la région Centre Val de Loire et freinent l'ouverture des CPCA.

Enjeux

- **Poursuivre le travail de communication afin de toucher un maximum de personnes dans un cadre volontaire** et ainsi pouvoir intervenir de façon très précoce, dans l'objectif de prévention des risques.
- **Relancer la mesure de la récidive pour l'accueil thérapeutique des auteurs de violences conjugales** (en 2019, moins de 20 % des auteurs suivis par le CPCA récidivaient ce qui était relativement positif). En principe, après études comparatives avec le tribunal judiciaire, des chiffres seront présentés en mars 2023. C'est important pour évaluer l'efficacité de cet **accompagnement** thérapeutique.

Le paysage de la prise en charge des auteurs dans le département au-delà du CPCA

Les chiffres 2021 de la prise en charge des auteurs en Indre-et-Loire

- 3/4 gardes à vue par jour d'auteurs de violences conjugales
- environ 22 présentations d'auteurs de violence conjugale par mois au parquet
- 260 déferrements pour des faits de violences conjugales en 2021 (le chiffre a triplé depuis 2019)
- L'association de contrôle judiciaire (ACJET) et d'enquêtes de Tours a suivi 99 auteurs de violences conjugales en 2021 en pré-sentenciel (enquêtes sociales, stages, contrôle judiciaires)
- 50 % des contrôles judiciaires « simples » confiés à l'ACJET sont des auteurs de violences conjugales
- 68 nuitées pour évictions prises en charge dans le cadre de l'H.U par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- environs 50 détenus sur 250 de la Maison d'arrêt sont auteurs de violences conjugales
- Tribunal (JAP) : Il y a 3 juges d'applications des peines

938 mesures dont 439 pour conjoints violences

60 % des auteurs ont interdiction de prendre contact

18 % d'orientation au CPCA

proportion des femmes auteurs qui augmente

1/3 des auteurs ont 18/30 ans

19 % de récidives

- 150 auteurs de VC ont été accompagnés par le CPCA

Contact presse

Service départemental

de la communication interministérielle

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP

Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06

Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

5/6

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9

- le SPIP a suivi 1900 personnes en Indre-et-Loire dont 450 au titre de violences conjugales en post-sentenciel
- 1 unité de soin psychiatrique post-pénale spécialiste : l'UC3P (CHRU)
- 8 mesures BAR depuis 2020
- 35 TGD sur le ressort, 50 au 17 octobre 2022

Les outils

- une convention pour le traitement judiciaire des violences conjugales 2019 (Parquet, préfecture, SPIP, Entraide et Solidarités, ACJET 37) notamment pour l'hébergement d'urgence des auteurs en cas d'éviction du domicile quand ces derniers sont sans solution : 10 nuits maximum sont prévues par auteur, financement DDETS BOP 177 (puis réseau personnel ou poursuite au 115)

- mise en place du protocole d'information des femmes victimes de violences pour les auteurs en sortie de détention entre le parquet/ le Spip et France victimes 37 depuis mars 2022

Les structures/dispositifs

Association de contrôle judiciaire et d'enquête de Tours (ACJET)

Notamment en charge du suivi socio-judiciaire (évaluation, enquête sociale etc..) des auteurs de violences conjugales en pré-sentenciel dans le cadre des contrôles judiciaire

SPIP

Notamment en charge des auteurs en post-sentenciel

Le centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIAVS)

Dispositif régional de ressources/de recherche/formation pour les professionnels intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles entre pratique clinique et recherche : il en existe un dans chaque région.

En CVL cela représente 7 professionnels (4 ETP) au sein du CHRU. Le CRIAVS ne reçoit pas des auteurs. Leur mission est de développer leur expertise auprès des professionnels pour les aider à repérer et "mettre en soin" les auteurs de violences sexuelles dans un cadre judiciaire ou non. Ils dispensent un certain nombre de formations gratuites auprès des professionnels du secteur médico-social.

La Parenthèse (Groupe SOS)

Dispositif récent en charge des auteurs sous contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) pour auteurs de violences conjugales, géré en lien avec le SPIP.

- objectif : éviction de l'auteur, contrôle, accompagnement durant le temps du contrôle judiciaire.
- à terme 15 places d'hébergement/placement avec un accompagnement pluridisciplinaire : 1 travailleur social, 1 psychologue et une cheffe de service, liens étroits avec le CPCA
- gratuit pour les auteurs

Contact presse

Service départemental

de la communication interministérielle

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP

Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06

Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

6/6

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9